

Ecole maternelle du Vallon

Compte- rendu du premier Conseil d'école du lundi 7 novembre 2016

Présents, représentants l'école maternelle :

- Madame Pascale MICHEL, directrice
- Madame Isabelle BARETTA, enseignante
- Madame Catherine GROZEL, enseignante
- Madame Christine JUSTA, enseignante
- Madame Aurélie SYLVESTRI, enseignante (remplaçante de madame Carmen AUTISSIER)
- Monsieur François LANGLAIS, enseignant

Présente, représentant la mairie de Ceyzériat :

- Madame Claudine TRENTESAUX, adjointe au maire aux affaires scolaires

Présentes, représentants les parents d'élèves :

- Madame Hinda DJEBARI
- Madame Nathalie ALVEROLA
- Madame Laëtitia PETIPAS
- Madame Fatima HARRATA-GHILASSENE
- Madame Estelle VIOSSAT
- Madame Sophie BONENFANT

Présent, représentant la DDEN :

- Monsieur Yves VERNE

Pascale Michel remercie les personnes présentes et excuse les absents.

Elle propose d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour et commence par présenter le nouveau Conseil élu, avant de revenir sur ses rôles.

1) Installation du nouveau Conseil et rôles

a) Présentation des membres :

Le Conseil d'école compte de nouveaux membres d'une part dans l'équipe enseignante, et d'autre part dans les représentants des parents d'élèves.

9 représentants de parents d'élèves ont été élus le 7 octobre 2016. Ils sont en fonction jusqu'aux prochaines élections.

Pascale Michel présente le résultat des élections des parents d'élèves :

- Nombre d'électeurs : 208
- Votants : 78
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 70
 - Taux de participation de 37,5%

Ont été élues :

- Mmes Sophie Bonenfant et Séverine Gendrot pour la classe de PS de Carmen Autissier (remplacée à ce jour par Aurélie Sylvestri)
- Mmes Maryline Clément et Laëtitia Petipas pour la classe des MS de Pascale Michel
- Mmes Muriel Poudensan et Fatima Harrata-Ghilassene pour la classe de PS/MS d'Isabelle Baretta
- Mmes Nathalie Alverola et Hinda Djebari pour la classe de MS/GS de Christine Justa
- Mme Estelle Viossat pour la classe de GS de Catherine Grozel

*Pascale Michel rappelle que pour correspondre avec les représentants des parents d'élèves, il ne faut pas hésiter à utiliser :

- la boîte aux lettres, disposée à droite à l'entrée de l'école
- l'adresse mail : parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr

b) Composition et rôles du Conseil d'école :

Composition du Conseil d'école:

- Le directeur de l'école
- Le maire ou son représentant
- Les enseignants
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Les représentants des parents d'élèves (élus)

Rôles du Conseil d'école:

- Il vote le règlement intérieur (lors du 1^{er} Conseil)
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Il donne tous avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école
- Il adopte le projet d'école
- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (éducatives, sportives, culturelles)
- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Pascale Michel présente ensuite le deuxième point de l'ordre du jour : le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui comporte depuis l'an dernier un risque nouveau.

2) PPMS

- Pascale Michel rappelle que dans tous les cas de risque particulier (sauf incendie), les enfants seront confinés dans l'école.

a) Risques naturels majeurs :

Sur la commune, l'établissement est confronté à deux risques naturels majeurs : les mouvements de terrains rapides et les risques liés au transport de matières dangereuses (pipeline à 1km).

Dans l'année, deux exercices seront faits pour ces risques.

S'agissant de risques extérieurs, en cas d'accident de ce type, c'est la mairie (ou l'inspection académique ou la gendarmerie) qui prévient la directrice qui ira ensuite prévenir les classes une à une (pas de sonnerie).

Les élèves seront mis en sécurité dans les salles de jeux.

Comme dans chaque cas de confinement, les parents ne devront pas venir chercher leur enfant avant d'y avoir été autorisés par les autorités compétentes. Ils devront laisser la ligne téléphonique accessible et écouter la radio (France Info, etc.) pour se tenir informé de l'évolution de la situation.

Il est précisé que les salles sont équipées de trousse de soins.

b) Risque particulier d'attentat-intrusion :

Ce risque a été ajouté l'an dernier.

Si, comme pour les autres risques, les enfants seront confinés à l'intérieur de l'école, dans ce cas particulier, les enseignants ont l'éventualité d'évacuer (selon le scénario malheureusement non prévisible mais envisageable).

Ce risque, comme le risque classique « d'incendie évacuation », est soumis à exercice. L'obligation a été donnée aux écoles de le faire avant la Toussaint.

En collaboration avec la mairie (l'adjointe aux affaires scolaires et le policier municipal) l'exercice a été programmé au 10 octobre 2016.

Un papier avait été distribué aux familles pour les informer du scénario retenu et de sa date.

Cette action avait en parallèle été expliquée aux enfants, dans les mêmes termes qu'aux parents, pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension.

Il a été décidé à l'école maternelle de Ceyzériat que l'alerte spécifique dans ce cas d'accident serait donnée par une corne de brume, actionnée manuellement par la directrice. À ce signal, les enseignants et les ATSEM, informés et formés sur leurs rôles, ont arrêté leurs activités, fermé les volets, éteint les lumières, et invité les enfants à se cacher sans faire de bruit. L'exercice a comme prévu été présenté aux enfants sous forme de jeu au cours duquel on ne devait pas les trouver car ils étaient très silencieux.

Bilan : il est positif car la mise en sécurité s'est bien déroulée, tous ont bien respecté les consignes.

Pascale Michel et l'équipe enseignante reconnaissent la difficulté d'un tel exercice et qu'il connaît malheureusement des limites car il n'est basé que sur des suppositions très peu probables. En revanche, il a le mérite de définir pour chacun ce qu'il peut faire.

Les conclusions ont été transmises à l'Inspection.

- Tous les membres présents s'accordent sur le fait que si aucun scénario type ne peut évidemment être envisagé face à un tel risque, aucune solution efficace et unique ne peut être adoptée par avance, il demeure néanmoins important de pratiquer des exercices. Ils ont été bien menés, avec bienveillance à l'égard des enfants, par l'équipe enseignante.

c) Risque incendie :

Enfin, il y aura aussi dans l'année 2 exercices « d'évacuation incendie » traditionnels. Il s'agit ici d'un exercice d'évacuation classique.

Le 3^{ème} point de l'ordre du jour concerne les effectifs et leur évolution.

3) Effectifs de l'école :

a) Présentation des classes et des enseignants :

Cette année il y a 5 classes pour un effectif total de 109 élèves actuellement répartis comme suit :

- Classe de Petite Section, Carmen Autissier : 23 élèves (*remplacée à ce jour par Aurélie Sylvestri*)
 - Classe de Petite et Moyenne Section, Isabelle Baretta : 23 élèves (8 PS + 15 MS)
 - Classe de Moyenne Section, Pascale Michel : 20 élèves
 - Classe de Grande Section, Christine Justa : 21 élèves
 - Classe de Grande Section, Catherine Grozel : 22 élèves
-

b) Évolution des effectifs :

- Sur l'année scolaire 2013/2014, au mois de novembre : 127
- Sur l'année scolaire 2015/2016, au mois de novembre : 125
- Sur l'année scolaire 2016/2017, au mois de novembre : 109

Prévisions pour la rentrée 2017 : il est prévu 43 départs au CP et la rentrée en PS de 41 enfants (les estimations des crèches ne sont pas connues)

- Pascale Michel souligne que l'Inspection demande déjà les prévisions de 2017 pour la fin de novembre afin d'organiser la prochaine rentrée sur l'académie.

Elle attire notre attention sur le risque qu'engendrerait une baisse des effectifs, si elle se confirmait, à savoir, la fermeture possible d'une classe de l'école maternelle (à laquelle nous avons échappé l'an passé).

Au vu de ces estimations, elle rappelle que la vigilance est de mise et invite toute personne ayant (ou connaissant) des enfants nés en 2014 à se faire connaître en mairie et les inscrire le moment venu.

Vient ensuite le 4^{ème} point de l'ordre du jour qui traite du fonctionnement de l'école et du périscolaire.

4) Fonctionnement de l'école :

a) Direction et enseignants :

Depuis cette rentrée, le temps de décharge dans la classe de Pascale Michel est le lundi + un mercredi par mois. C'est François Langlais, professeur des écoles stagiaire, qui l'assure. Il assure aussi la décharge de Mme Lime, à l'école élémentaire, le mardi. Le reste de la semaine, il est en formation à l'ESPE.

Pour les autres classes :

- PS : le poste de Maryline Jobazé (en congé formation pour un an) est occupé par Carmen Autissier qui est en congé longue maladie. Son remplacement est à ce jour assuré par Aurélie Sylvestri, jusqu'à Noël.
- PS/MS : classe assurée par Isabelle Baretta
- GS : 2 classes, assurées par Catherine Grozel et Christine Justa

b) Personnel :

En plus des enseignants, il y a pendant le temps classe :

- 4 ATSEM : Martine BULIN dans la classe des PS, Catherine DUWEZ dans la classe des PS/MS, Pauline DANJEAN dans la classe des MS et Laura BOURGEOIS dans les 2 classes de GS.
- Odette RECCHI est en CUI (contrat d'insertion de 20 heures) jusqu'en septembre 2017, avec un renouvellement possible pour 1 an. Actuellement elle travaille avec la classe de GS de Christine Justa.
- 3 AVS (auxiliaires de vie scolaire) :
 - Christine BARDET pour 2 élèves de GS, un dans chaque classe à temps plein.
 - Joëlle N'GUYEN DULONG pour 2 élèves de MS à temps plein.
 - Nadine ANZOLUT pour 1 élève de MS, 6h par semaine
Les enfants de MS disposant d'une AVS ont tous volontairement été scolarisés dans la même classe qui a été allégée en effectifs en conséquence, car en début d'année, une seule personne était prévue pour accompagner ces 3 enfants. Grâce à un réexamen l'école a pu obtenir un temps de 6 h supplémentaires. A noter que Nadine Anzolut est aussi affectée avec 2 enfants à l'école élémentaire.
- Pascale Michel rappelle que les AVS sont affectées par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH), à la demande des parents, après une étude de dossier au cas par cas.

c) Règlement scolaire :

- Le règlement intérieur découle du règlement départemental (trame commune à toutes les écoles).
- Le règlement intérieur de l'école a été lu et voté (à l'unanimité) en séance du 1^{er} Conseil d'école.

Le règlement scolaire regroupe un ensemble de dispositions qui organisent la vie quotidienne des membres de la communauté éducative. L'année dernière a été ajoutée la Charte de la laïcité.

Ce règlement sera remis aux parents qui attesteront en avoir pris connaissance.

d) Rythmes scolaires, horaires et fonctionnement :

Le fonctionnement de l'école n'a pas changé cette année, à savoir que les enfants ont 24 h d'enseignement et éventuellement, selon les besoins, 2h hebdomadaire d'APC. Les APC visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou à leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Les horaires de l'école sont inchangés :

8h 30 - 11h30 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et 13h 45 - 16h00 : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les portes ouvrent 10mn avant ces heures. Elles sont ensuite fermées à clef.

- Pascale Michel rappelle qu'il est souhaitable de prévenir les maîtresses en cas d'absence d'un enfant et ne pas oublier de prévenir la cantine en cas d'annulation, et/ou de modification. Les enseignants ne peuvent en aucun cas faire de modifications eux-mêmes. Il est vraiment important de les informer pour savoir où conduire les élèves : au restaurant scolaire, à la garderie (car même si le cuisinier a été prévenu au dernier moment, l'instituteur n'est pas au courant). Elle rappelle que les enseignants ne voient pas les modifications faites sur le logiciel de cantine/garderie et seuls les parents peuvent prévenir des changements.

e) Périscolaire : fonctionnement et inscriptions au restaurant et à la garderie :

Le restaurant scolaire :

2 services sont assurés : à 11h30 pour les enfants de la maternelle et du CP / CE1
à 12 h30 pour les enfants de l'école primaire

Les inscriptions se font sur internet, les familles ont reçu les informations nécessaires par le biais de la mairie et doivent inscrire les enfants le jeudi avant 9h précédent la semaine désirée, afin de bénéficier du tarif « régulier ». Néanmoins, les dépannages de dernière minute sont possibles : il faut téléphoner directement à la cantine avant 8h30. Le repas sera alors facturé à un prix plus élevé.

Lors du 1^{er} service, les enfants de la maternelle (actuellement entre 40 et 50) sont accompagnés de l'école à la cantine et encadrés pour la prise du repas par 2 ATSEM. L'an dernier il y avait une personne supplémentaire qui a été enlevée, ce qui est moins confortable pour accompagner les petits et assurer leur repas.

- Pascale Michel se demande si leur nombre augmente en cours d'année s'il sera prévu une modification de l'encadrement.

Les enfants de PS et MS qui vont à la cantine sont couchés au retour, dès 12h45.

Les GS jouent dans la cour.

La garderie périscolaire :

Depuis la rentrée elle est gérée par la mairie et du personnel communal encadre les enfants.

Elle accueille les enfants le matin de 7h15 à 8h20, puis ils sont accompagnés en classe.

Puis de nouveau la garderie accueille les enfants de 16 h à 18h45.

Le mercredi, elle les accueille de 11h30 à 12h30. Ce jour-là, un arrangement est possible avec les centres de loisirs de Jasseron et de Villereversure pour venir récupérer les enfants à la garderie.

Les ATSEM assurent à tour de rôle la surveillance des enfants en garderie de 16 h00 à 16h30. Il est à noter que ce temps n'est pas rattrapé et représente du temps d'entretien des locaux et du matériel en moins par semaine.

- Claudine Trentesaux précise qu'une nouvelle grille tarifaire a été récemment mise en place. Elle offre plus de souplesse et une économie puisqu'il devient possible de ne cocher qu'à la demi-heure.

La présentation du projet d'école retenu fait l'objet du 5ème point inscrit à l'ordre du jour.

5) Projet d'école

Le document élaboré ainsi que protocole dont il est question plus bas sont consultables sur demande auprès de la directrice, à l'école.

a) Ce projet a été rédigé selon des axes et des consignes départementales. Il fixe pour 3 ans les actions et leurs objectifs.

Il a été validé par l'Inspection et a été présenté au Conseil d'école.

Les fiches actions mises en place vont s'étoffer au cours de l'année.

Les enseignantes de PS suivent une formation sur un protocole spécifique (« permanence de l'objet / protocole caché-trouvé ») qui devrait leur permettre de comprendre où en est chaque enfant dans son développement pour l'aider à mieux s'adapter à l'école et à entrer sereinement dans les apprentissages.

Depuis novembre, Maryline Jobazé est présente dans l'école avec une collègue enseignante pour mettre en place ce protocole.

Des fiches action passerelles ont aussi été établies pour les GS/CP car ce protocole semble pouvoir être utilisé également pour aider les enfants qui n'auraient pas acquis la permanence de l'objet, pour faciliter leur accès à l'apprentissage de la lecture.

En marge de ce projet, il y a comme chaque année un thème annuel qui permet de donner du sens aux activités menées avec les enfants et ainsi les aider à l'acquisition des apprentissages visés à l'école maternelle.

Cette année le thème est :

Moi et les autres - construction identitaire : de l'estime de soi à la reconnaissance d'autrui

Objectifs : accompagner l'enfant dans sa quête identitaire, valoriser la reconnaissance de l'Autre et aménager la continuité dans la vie des jeunes enfants, dans le respect des individualités de chacun.

Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Moi, les autres et l'école	Moi et les autres enfants de la classe	Moi et les autres :	Moi, les autres et notre environnement	Moi et les autres, découverte de l'ailleurs
Activités	collectives	menées dans	toutes les	classes
<u>Semaine du goût du 10 au 14 octobre</u> Action dans chaque classe sur le thème du goût	<u>Semaine « décos de Noël » du 5 au 9 décembre :</u> Créer de décos par tous pour l'école <u>Noël : du 12 au 17 décembre :</u> activités de Noël et vendredi visite du Père Noël	<u>Semaine intergénérationnelle :</u> <u>2 février</u> Chandeleur	<u>Avril/mars</u> <u>Banc de l'amitié</u> <u>la grande lessive</u>	<u>MINI olympiades</u> <u>EXPO</u>

b) Les activités de ces premières périodes ont été les suivantes :

La période n°1 a été rythmée par les événements suivants :

- Bibliothèque : une fois par mois, le mercredi matin, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale où ils peuvent emprunter des livres et écouter des histoires. Une animation leur est proposée tous les 2 mois.

Pour les enfants de PS, c'est la bibliothèque et les histoires qui viennent à eux. En complément, les personnes du Foyer de l'Amitié viennent leur lire des histoires 1h par semaine, le mercredi matin.

- Semaine du goût : plusieurs aspects du partage et de la connaissance des autres ont été explorés.

Les classes de Pascale Michel et Catherine Grozel ont découvert et partagé, à travers la cuisine familiale apportée par des enfants de la classe, plein de nouvelles saveurs. Des grands-parents sont venus apporter et faire goûter « ce que les enfants aiment manger chez eux ».

Les classes de Christine Justa et d'Isabelle Baretta ont voyagé à travers la cuisine des 5 continents en associant des contes des pays explorés aux mets dégustés.

Enfin, la classe d'Auréli Sylvestri a appris à confectionner des sandwiches, puis les déguster en mettant en avant leurs préférences.

- Les enseignants remercient chaleureusement les familles pour leur participation active, les mets apportés lors de cette semaine du goût festive au cours de laquelle petits et grands se sont régalés !!

La période n°2 sera marquée par les préparatifs de Noël :

Aussi, tous vont se mettre au travail pour fabriquer des décorations de Noël. Mission : que l'école soit la plus belle pour la venue du Père Noël !! Les enfants seront accueillis dans les autres classes que la leur pour travailler ensemble à leurs décorations et feront des activités en cuisine.

- L'équipe enseignante annonce la reconduction des « mini olympiades » cette fin d'année scolaire suite à leur grand succès l'an passé.

Les spectacles à venir sont :

« Les petites scènes vertes » en décembre pour les MS et GS : à Coligny. Elles sont organisées par le théâtre de Bourg-en-Bresse et le Département. Le transport sera gratuit et l'entrée fixée à 5 euros par enfant. Le spectacle s'appelle « KISH KUSH la trace d'une rencontre » : il s'agit d'un conte sur la découverte et l'acceptation de la différence.

En janvier, c'est toute l'école qui profitera du spectacle « HOP HOP » qui est une pièce de théâtre racontant une histoire d'entraide au cœur de l'hiver entre animaux affamés. Il se tiendra au Centre festif de Ceyzériat.

D'autres spectacles ou sorties sont en projet, sur lesquels les enseignants informeront le moment venu.

Il est abordé le dernier point de l'ordre du jour : les questions diverses.

6) Questions diverses :

a) Questions de l'école :

Les bilans médicaux (orthoptie en PS, infirmier en MS, médecin en GS) ne sont pas d'actualité à ce jour. En effet, dans chaque service (PMI pour les PS, MS et dans les CMS pour les GS) il y a des restrictions et des priorités à respecter, dont l'école maternelle de Ceyzériat ne fait pour l'instant pas partie.

Pour les travaux d'entretien, M. RIVOIRE vient le mercredi après-midi. Il lui sera notifié, sur un cahier de suivi, ce qu'il y a à faire. Pascale Michel redit qu'il serait souhaitable que M. Rivoire vienne rencontrer les enseignants le lundi ou le mardi précédant ses interventions, pour lui montrer précisément ce qu'il y a à faire. Elle précise qu'il est plus facile de montrer exactement l'emplacement des travaux à faire et les expliquer en direct.

La cabane de rangement des vélos dans la cour de GS a besoin de réparation pour les portes.

Dans la cour (qui sert aussi à la garderie) la bordure d'herbe servant à tous les chats pour faire leurs besoins, il a été décidé de sa suppression et de faire un enrobé.

Dans la salle informatique, l'éclairage sera modifié et des lumières plus éclairantes seront mises en place.

Un nouvel ordinateur portable pour le bureau de direction a été acheté, mais il reste le problème de l'imprimante qui a besoin d'être reconfigurée et peut être changée. Au quotidien, il y a des documents à scanner ou à imprimer en couleur et Pascale Michel souligne que c'est assez contraignant d'aller à chaque fois en haut ou chez elle pour exécuter ces tâches.

b) Questions des parents :

Il n'y a pas eu de questions posées pour ce 1^{er} Conseil. Pascale Michel rappelle qu'elles doivent être transmises aux parents élus 10 jours avant la date du Conseil pour qu'il puisse y être apporté des réponses en séance (comme rappelé précédemment : dans la boîte mail prévue à cet effet ou dans la boîte aux lettres à l'école).

Enfin, l'équipe enseignante tient à remercier les personnes :

- du sou des écoles
- de la bibliothèque
- du foyer de l'amitié
- MM. Ch. Rivoire et J.P Blanchard, ainsi que tout le personnel communal pour l'entretien
- la Mairie
- les parents qui accompagnent (bibliothèque, sorties, activités...)
- Monsieur Yves Verne (DDEN)
- les représentants de parents d'élèves
- les parents qui s'investissent tout au long de l'année à la demande des enseignantes.

Les dates des prochains Conseils d'école sont :

Jeudi 9 février à 19h00 et vendredi 30 juin à 19h00

Signature de la directrice

Signature des représentants de parents d'élèves

** Le compte-rendu du Conseil d'école sera affiché à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet de la mairie : http://www.ceyzeriat.fr/ceyzeriat_viescolaire/scolaire_maternelle.php **
